

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE
CENTRE MILITAIRE DE L'INGÉNIERIE ET DE
DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES
DEFUNT MOUDJAHID
GENERAL- MAJOR AHMED SENHADJI**

MISE EN DEMEURE N°01

Le bureau d'études « BOUHESSANE HAMZA », sis à local N° 03, coop El Hana, cité du 11 décembre 1960/Boumerdes, titulaire de la convention N° 87 du 01/08/2024, portant sur :

- Etude de réalisation d'un bloc technique /Tamanrasset/6°RM ;
- Etude d'un plan directeur /TAMENTFOUST/1°RM.

Est mis en demeure compte tenu du :

- Du retard important dans l'entame et le développement de l'étude qui lui a été confiée ;
- Nul dépôt n'a été effectué.

Ce bureau d'études est sommé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour redresser la situation, dans un délai de **huit (08) jours**, à compter de la date de publication de la présente mise en demeure.

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente, le Centre Militaire de l'Ingénierie et de Développement des Infrastructures/1RM, procédera à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.